

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE CHSCT ET DE L'AUDIOCONFERENCE « SPECIAL DROIT D'ALERTE » DU 18 MAI 2020

Enquête conjointe du CHSCT (suite au droit d'alerte) à la cité administrative d'Alençon

Contexte de l'enquête

La cité administrative d'Alençon a été fermée au public par arrêté préfectoral du lundi 16 mars au vendredi 15 mai inclus. Le vendredi 15 mai, nous avons utilisé notre droit d'alerte car les équipements élémentaires, en particulier le plexiglas à l'accueil, n'avaient pas encore été livrés. Les agent.e.s de la DDFIP 61 mis.e.s à la disposition de la Préfecture de l'Orne pour assurer des missions d'accueil physique pouvaient dans ce cadre potentiellement se trouver en présence d'un danger grave et imminent.

De plus, les trois faits suivants ont constitué des éléments aggravants selon nous :

- la prise de décision tardive d'ouvrir la cité administrative (le 14 mai) ;
- la communication dans la presse locale les 13 et 14 mai selon laquelle les usagers pourraient être reçus dans nos locaux sans rendez-vous pour la campagne IR alors qu'en réalité, la réception aura lieu uniquement sur rendez-vous au mieux à compter du 25 mai ;
- la convocation d'un CHSCT spécial cité le mercredi 20 mai à 10h, soit plus de 48h après la réouverture.

Organisation de la visite

L'enquête s'est déroulée de 14h30 à 16h30, en présence du responsable du Pôle Pilotage Ressources de la DDFIP (représentant le Président du CHSCT), de l'assistante de prévention, de l'inspecteur santé et sécurité au travail, et d'un représentant du personnel de chaque organisation syndicale (Solidaires, FO et CFDT).

4 lieux ont fait l'objet d'une visite lors de cette enquête :

- l'accueil de la cité administrative d'Alençon ;
- le standard ;
- le local des agents techniques ;
- l'accueil du SIP.

L'accueil de la cité administrative

Afin de pallier l'absence de plexiglas, la Préfecture a installé des tables contre les 2 guichets d'accueil, permettant ainsi la distanciation physique requise. Les plexiglas seront installés mercredi et l'accueil neutralisé pendant la durée de l'opération. Le plexiglas sera fixé à la borne d'accueil, sur toute sa longueur. Après sa fixation, la hauteur maximale de ce plexiglas atteindra 2 mètres.

L'agente en charge de l'accueil a son pack sanitaire personnel fourni par l'administration et les éléments qui le composent sont disponibles en nombre suffisant, notamment le gel hydroalcoolique et les masques.

Une agente du SIP occupe l'autre guichet pour assurer les renseignements de 1er niveau concernant la campagne IR et pour prendre les rendez-vous. Cette agente bénéficie des

équipements sanitaires fournis par son service (masque, gel hydroalcoolique, lingettes, spray désinfectant, essuie-mains).

Les mesures de distanciation étant réglementaires, le port du masque n'est pas obligatoire pour les agent.e.s chargées de l'accueil. De même, il n'y a pas obligation du port du masque pour les usagers. Pour ces derniers, une file d'attente a été créée avec panneaux à l'extérieur de la cité pour indiquer l'entrée et à l'intérieur, une matérialisation au sol est présente pour indiquer les distances. Avant d'avoir accès au guichet, l'utilisation de flacons de solutions hydroalcooliques est obligatoire. Les agent.e.s d'accueil doivent vérifier que cette consigne a bien été respectée.

La sortie de la cité pour les usagers s'effectue par l'entrée habituelle. Le responsable de la cité administrative, appartenant au personnel de la Préfecture, a l'obligation d'être présent en permanence pour assurer une gestion correcte des flux. Le volume de réception est important pour la campagne IR : 145 usagers se sont présentés au guichet durant toute la journée du 18 mai.

L'aération de l'accueil est suffisante car les portes d'entrée et de sortie sont ouvertes en permanence.

Les toilettes femmes et hommes de l'accueil peuvent être partagées entre les usagers et les agent.e.s. Pour la sécurité des personnels de la DDFIP, il est conseillé d'utiliser les autres toilettes à l'intérieur de la cité administrative, qui sont exclusivement réservées aux personnels.

Le standard téléphonique

Deux agentes travaillent dans la pièce du standard à l'arrière et en enfilade par rapport à l'accueil. Les bureaux de ces deux agentes sont séparés par plus de 1,50 mètres. Le matériel dont elles disposent (téléphone, casque, ordinateurs, claviers, matériel de bureau...) leur est strictement personnel et leur désinfection est assurée par leurs soins grâce à du matériel approprié (lingettes et spray désinfectants, essuie-mains). Une attention doit être portée sur l'aération de la pièce car pour des raisons de sécurité, toutes les fenêtres ne peuvent être totalement ouvertes et doivent être laissées en position oscillo-battante.

L'atelier des agents techniques

Il est situé en sous-sol. Les deux agents ont un espace suffisant entre leurs bureaux respectifs pour permettre la distanciation physique. Ils disposent du matériel nécessaire (gants, gel hydroalcoolique, masques, produits désinfectants ...). Les masques en leur possession sont de 3 types : des masques en tissu, des masques chirurgicaux et des masques FFP2 datant de plusieurs années. Des interrogations subsistent sur la présence ou non de la norme AFNOR pour les masques en tissu et sur la validité des anciens masques FFP2. Un point sera fait avec le médecin de prévention.

Pour l'instant, les agent.e.s d'entretien n'ont pas eu à intervenir dans des locaux où se trouveraient des personnels en présentiel. Il leur est conseillé de faire sortir l'agent.e lorsque leur intervention technique est de courte durée, de respecter les distanciations si l'agent.e reste dans son bureau pendant l'intervention et le cas échéant de porter un masque dans tous les cas où la distanciation serait impossible à mettre en place.

L'accueil du SIP

La réception sur rendez-vous devrait débiter le lundi 25 mai. Les 4 bureaux de réception sont équipés de plexiglas, ainsi que d'une table supplémentaire séparant le bureau de l'agent.e du contribuable. On retrouve la même problématique que pour le standard : les fenêtres des bureaux de réception étant exclusivement en position oscillo-battante, il faut absolument aérer plus longtemps.

Par ailleurs, les agent.e.s possèdent individuellement et en nombre suffisant, tous les éléments du « pack sanitaire », ce qui leur permettra de désinfecter les bureaux entre les rendez-vous. Des sièges dans la salle d'attente ont été neutralisés afin d'instaurer la distanciation. Un sens de sortie, pour les usagers qui seront accompagnés par l'agent.e. qui aura assuré la réception, est prévu par l'arrière du bâtiment, à gauche au fond du couloir, et est en cours de matérialisation. Pour cela, l'une des portes coupe-feu sera ouverte en permanence. Un point technique devra être effectué avec le responsable de la cité administrative par l'intermédiaire de l'assistance de prévention afin que le risque en cas d'incendie ne devienne pas plus important que celui lié à la transmission du Covid 19.

Audioconférence « spécial droit d'alerte »

Elle s'est déroulée le lundi 18 mai à 17h. Les participants étaient les suivants : le Président du CHSCT et les participants à l'enquête de l'après-midi : le responsable du PPR, les 3 membres du CHSCT représentant les organisations syndicales, plus un autre membre du CHSCT représentant une organisation syndicale et non présent pendant l'enquête.

Le Président du CHSCT était d'accord avec les organisations syndicales sur les deux points suivants :

- Il persiste un problème concernant l'organisation du flux important des usagers à l'accueil de la cité administrative. Des contacts vont être pris avec la Préfecture de l'Orne dès la fin de l'audioconférence afin de trouver des solutions. Ce point sera également évoqué lors du CHSCT spécial cité administrative qui se tiendra le mercredi 20 mai à 10h.
- Il existe une inconnue sur le type de masque utilisé par les agents de service et fournis par la Préfecture. La Direction va demander des précisions sur les normes de ces masques en tissu.

Le Président du CHSCT a demandé l'accord des organisations syndicales sur ces deux points dans un courriel envoyé le mardi 19 mai dans l'après-midi.

Les organisations syndicales lui ont signifié leur accord par retour de mail en début de matinée le mercredi 20 mai, tout en attendant des réponses concrètes et rapides de la Préfecture de l'Orne sur les points cités ci-avant et qui seront évoqués en CHSCT spécial cité.